Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

Rosiers d'Egletons Note d'enjeux



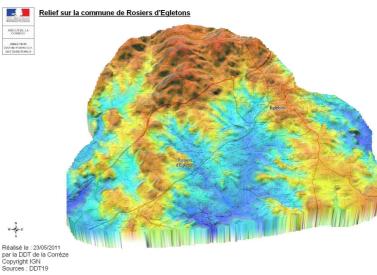
décembre 2011



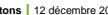
Table des matières

| 1.Préambule : présentation de la commune | 3 |
|---|----|
| 1.La situation, la localisation. | |
| 2.Dimension sociale | 4 |
| 1.La démographie, les revenus | |
| 2.L'habitat | 5 |
| 3.Les commerces et services | 7 |
| 3.La dynamique économique | 8 |
| 1.L'emploi | |
| 2.Les transports et déplacements | |
| 3.Les Zones d'Activités | 9 |
| 4.L'aménagement numérique | 9 |
| 5.L'agriculture. | 10 |
| 4.Dimension environnementale | 11 |
| 1.Les paysages et les sites protégés | 11 |
| 2 La forêt | 12 |
| 3.Les risques et les pollutions industriels | 13 |
| 4.Les nuisances sonores | 13 |
| 5.L'eau | 14 |
| 5.Synthèse des enjeux | 17 |









1.Préambule : présentation de la commune

Ce document a pour but d'identifier les principaux enjeux que la DDT souhaite défendre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrit par la commune de Rosiers d'Egletons.

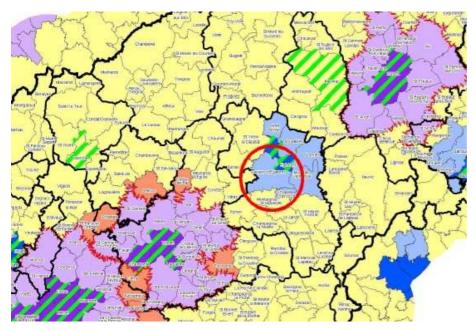
Avertissement:

Les données utilisées sont pour la plupart d'entre elles des données INSEE issues du recensement partiel 2008. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.

Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2008, les analyses présentées ici sont donc à utiliser en tenant compte de ce paramètre.

La situation, la localisation.

Une commune rurale située sur l'axe de la RD 1089 entre Tulle et Egletons.



La commune est située au centre du département entre Tulle et Egletons.

d'Egletons est proche équidistance de Tulle et Ussel: 7km d'Egletons soit 8 mn de route, 25 km de Tulle soit ½ heure de route.

Ussel est à 37 km soit 25 mn de route.

Elle est desservie par la RD 1089 et bénéficie de l'échangeur n°22 situé à Egletons sur l'autoroute A89.

lα ligne de chemin de Brive/Tulle/Ussel/Clermont dessert la commune mais les horaires ne sont pas toujours adaptés à des déplacements domicile/travail.

Il n'y a pas de ligne régulière de transport en commun mais il y a possibilité de transport à la demande sur le réseau du

conseil général.



La commune de Rosiers d'Egletons représente une population de habitants au recensement de 2008, elle couvre une superficie de 3818 ha soit une densité assez faible de 28,5 habitants au km² (41,5 pour la Corrèze).

Rosiers d'Egletons fait partie de la communauté de communes de Ventadour. Au sein de celle ci, elle est la commune la plus peuplée derrière Egletons.

Constat

- ▶ Une commune rurale qui profite d'une bonne desserte routière et de la proximité du pôle d'emploi
- ▶ Une place importante au sein de la communauté de communes de Ventadour

2. Dimension sociale.

La démographie, les revenus .

Une commune attractive composée de grandes familles.

Evolution par année de la population depuis 1962



département.

La commune gagne régulièrement des habitants depuis 1975. Entre 1975 et 2008, l'évolution de la population a été de +16 % sur la commune contre +1% sur le département. La population atteint 1089 habitants en 2008.

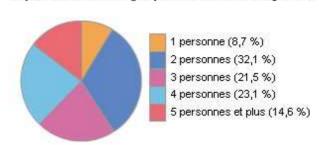
L'évolution positive de la population entre 1999 et 2008 est due à un solde migratoire positif, le solde naturel est négatif: la commune attire des habitants mais est peu dynamique démographiquement.

L'indice de jeunesse (part des moins de 20 ans divisée par les plus de 60 ans) est de 0,83 sur la commune contre 0,67 sur le département et 1,06 sur la commune d'Egletons. C'est une commune globalement âgée mais relativement jeune par rapport au reste du

On trouve plus de ménages de 4 personnes ou plus sur Rosiers d'Egletons (37,7%) que sur le département (32,5%). Par contre les ménages d'une ou deux personnes y sont moins nombreux: 40,8% contre 45,3% en en Corrèze.

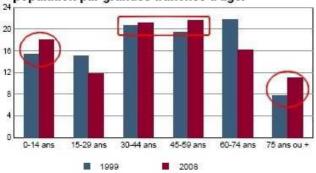
Les personnes seules sont principalement des personnes de 80 ans et + et celles-ci sont de plus en plus nombreuses sur la commune.

Répartition des ménages par taille Rosiers d'Egletons



source : Insee - recensements de la population





Sources: Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Entre les 2 derniers recensements on constate:

Une augmentation de la tranche d'âge 0-14 ans et de la tranche d'âge des actifs de 30 à 59 ans. Ces tranches d'âge étant plus représentées qu'au niveau départemental.

La part des 75 ans ou plus est moins importante sur la commune que sur le reste du département mais elle est en nette augmentation entre les deux derniers recensements.

Direction Départementale des Territoires

Corrèze

4/19

Des revenus élevés mais des écarts entre hauts et bas revenus.

En 2008, les revenus médians par unité de consommation sont assez élevés: 18 479€ contre 15 592€ sur la commune d'Egletons et 17 285€ en Corrèze. Ces revenus ont progressé de +7% entre 2007 et 2008. Cette évolution n'est que de +4% sur la commune d'Egletons.

Le rapport interdécile par unité de consommation qui établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles est de 4,67 en 2008 sur l'EPCI dont fait partie la commune, ceci est sensiblement égal à la movenne départementale mais situé dans les tranches les plus hautes du département. De plus, cet indicateur est en hausse de +4% entre 2007 et 2008: les écarts entre hauts et bas revenus augmentent.

Constat:

- ▶ Une commune attractive composée de grandes familles
- ▶ Une population plutôt jeune et avec plus d'actifs
- ▶ Les plus de 75 ans moins représentés qu'au niveau départemental mais en augmentation

Enjeux:

- ► Veiller à l'accueil des nouvelles populations
- ▶ Prendre en compte les besoins des grandes familles (logement, équipements,...)
- ▶ Prendre en compte la présence et les besoins des personnes très âgées et isolées

L'habitat.

Des propriétaires peu mobiles dans un parc de logements récent constitué de maisons individuelles.

Le nombre de logements est de 603 en 2008 avec une hausse de +13% entre 1999 et 2007 (+8,8% sur le département). 76% sont des résidences principales ce qui est conforme à la moyenne départementale.

Le taux de locataires est de 17% ce qui est peu comparé au département (30,2%)

45% du parc de logements est relativement récent et a été construit entre 1975 et 2005. (38% en Corrèze).

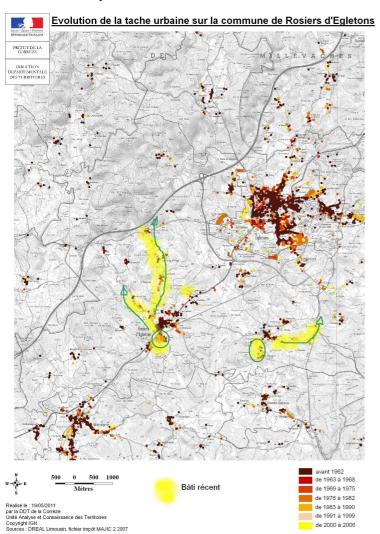
En 2008, 93% du parc de logements est constitué de maisons individuelles (76,5% en Corrèze). Ce taux diminue depuis : il était de 96,6% en 1999.

En 2008, 64,7% des ménages sont dans leur logement depuis plus de 10 ans (55,4% en Corrèze).

Il y a 15 logements locatifs sociaux sur la commune. Ce chiffre reste le même depuis 2006.



Une dispersion récente des constructions le long des axes de communication.



L'urbanisation récente s'organise le long des routes qui partent du bourg de Rosiers vers le nord le long de la RD 142 et le long de la voie communale desservant le Peuch.

En effet, les contraintes que représentent la zone de 75 m servant de protection contre le bruit de part et d'autre de la RD 1089 ainsi que les nombreuses zones humides situées autour du bourg ne facilitent pas la densification de celui-ci. Il paraît donc plus opportun de densifier et d'utiliser les parcelles déjà ouvertes à l'urbanisation sur la route menant au Peuch.

De la même manière, on observe une urbanisation linéaire le long de la RD 142 au niveau du hameau de Maumont jusqu'au lotissement des Litières. Il conviendra là aussi d'utiliser et de densifier les zones déjà ouvertes à l'urbanisation de ces deux zones.

Par ailleurs, il serait intéressant de réfléchir au devenir des bâtiments artisanaux désaffectés situés dans le hameau d'Auchère.

Une attention toute particulière devra être portée aux zones limitrophes avec la commune d'Egletons notamment dans les secteurs du Masmonteil pour l'urbanisation et près des zones d'activités de Chalaudre, de Tra-le-Bos car celles-ci développent rapidement.

Construction neuve

Limousin

2004

Rosiers d'Egletons

2005

2006

2007

2008

200

100

2003

Une construction neuve qui diminue mais très consommatrice de foncier.

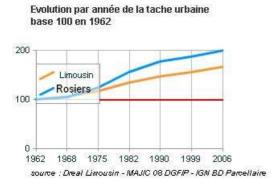
Le rythme de construction neuve diminue depuis 2006 pour atteindre un rythme de 5 logements par an.

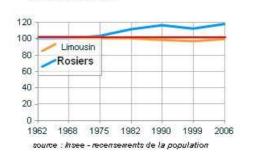
Une gestion peu économe de l'espace

En 2008, on observe une forte consommation de foncier : la surface urbanisée par habitant est de 2644 m² sur la commune contre 1735 m² sur le Limousin. Source: MAGIC 08- DGIFP, RGP 08

La taille moyenne des parcelles dédiées à la construction neuve sur la période 2008/2010 est très importante: 2229 m² contre 1721 m² en Limousin. Source: DREAL Limousin.

base 100 en 1962





Evolution par année de la population depuis 1962

La progression de la tâche urbaine est supérieure à la croissance de la population. Depuis 1968 elle a progressé 200% alors aue la population n'a augmenté que de 40%. La commune est donc en situation d'étalement urbain.

Direction Départementale des Territoires Corrèze

6/19

Constat:

- ▶ Un parc de logements récents composé principalement de maisons individuelles.
- ▶ Un taux de locataires relativement faible
- ▶ Un bâti linéaire récent qui s'organise surtout le long des axes routiers.
- ▶ Une très forte consommation d'espace (2644m²/hab en 2008)

Enjeux:

- ▶ Introduire plus de mixité résidentielle en offrant des logements locatifs
- ▶ Veiller à la performance énergétique et environnementale des nouvelles constructions
- ▶ Lutter contre l'étalement urbain important le long des axes routiers (RD 142, voie communale du Peuch)
- ▶ Privilégier la densification et l'utilisation des parcelles libres déjà ouvertes à l'urbanisation entre le bourg et Le Peuch, entre le hameau de Maumont et le lotissement des Litières
- ▶ Réfléchir à l'utilisation des anciens bâtiments artisanaux désaffectés situés dans le hameau d'Auchère.
- ▶ Etre vigilant à la consommation des espaces agricoles ou naturels sur zones limitrophes de la ville d'Egletons

3. Les commerces et services.

Rosiers d'Egletons est bien pourvu en services et bénéficie aussi de la proximité des commerces et services de la ville d'Egletons.

Sur la commune on peut trouver:

1 magasin d'alimentation générale, bar, presse

1 boulangerie/pâtisserie

1 commerce de cheminée

1 restaurant

1 médecin, 1 pharmacien, 1 dentiste

plusieurs artisans: maçon, menuisier, taxi, travaux publics, couvreur, électriciens, garagiste.

Les équipements de la commune:

1 salle polyvalente, 1 école maternelle et primaire comprenant 4 classes avec cantine et garderie.

L'offre en commerces et services de proximité est relativement bonne sur la commune. De plus, grâce à la proximité de la ville d'Egletons, les habitants de Rosiers d'Egletons ont accès aux services et commerces des gammes supérieures. Cette accessibilité est-elle au même niveau pour les habitants peu mobiles (personnes âgées et adolescents?)

Constat:

Une bonne offre de proximité complétée par l'offre de la ville d'Egletons

Veiller à l'accessibilité aux commerces et services des gammes supérieures des habitants les moins mobiles.

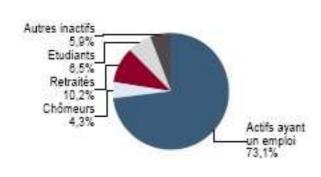
Direction Départementale des Territoires

7/19 Corrèze

3.La dynamique économique

L'emploi.

Des actifs avec des emplois stables qui travaillent en dehors de la commune.



Source: Insee, RP2008 exploitation principale.

Source: pôle emploi, unistatis 2009

En 2008, la part des actifs ayant un emploi est de 73% contre 66% en Corrèze. 78% d'entre eux sont titulaires de la fonction publique ou en contrats à durée déterminée (68,5% en Corrèze).

L'indicateur de concentration d'emploi nous montre qu'il y a sur la commune 27,5 emplois pour 100 actifs contre 176 sur Egletons (101 sur le département): la commune est dépendante en terme d'emplois notamment d'Egletons. Par ailleurs, le nombre d'emplois salariés privés de la commune est de 59 en 2009, il était de 71 en 2003 soit une baisse de -17%. La baisse la plus significative est dans le secteur de la construction puisque l'on est passé sur cette même période de 31 à 13 emplois salariés privés soit une baisse de -58%.

Des établissements de petite taille.

La commune compte 77 établissements dont 42% sont dans le secteur de l'agriculture (31% sur le département), 31 % dans le secteur du commerce, transports et services divers.

Source: INSEE, CLAP

Constat:

- ▶ Une commune dépendante d'Egletons en terme d'emplois
- ▶ Une part importante d'actifs avec des emplois stables (fonction publique et CDI)
- ▶ Une commune avec beaucoup d'entreprises à vocation agricole

2. Les transports et déplacements.

Une motorisation très importante pour des déplacements domicile/travail vers Egletons

84% des actifs travaillent dans une autre commune (56% sur le département). Ce taux n'était que de 78% en 1999.

Sur 444 actifs, 88 travaillent sur place, 244 vont travailler à Egletons, 40 à Tulle, 24 à Montaignac-St-Hippolyte, 20 à Lapleau, 16 à Ussel et 12 à Brive. Dans l'autre sens, ils sont 12 d'Egletons et 12 d'Eyrein à venir travailler à Rosiers d'Egletons. Peu d'actifs d'autres communes viennent travailler à Rosiers d'Egletons.

91% des ménages possèdent au moins une voiture en 2008, ce taux ne varie pas depuis 1999. Par contre ils sont de plus en plus nombreux à posséder 2 voitures ou plus: 56% contre 40% en Corrèze. Ce taux est en augmentation de 11% entre 1999 et 2008. Source INSEE RP 2008

Il n'y a pas de ligne régulière de transport en commun qui dessert la commune mais il existe des possibilités de transport à la demande. Rosiers est desservie par la ligne de chemin de fer Brive/Clermont mais les cadencements ne semblent pas suffisants pour les déplacements domicile/travail: un seul train le matin et le soir vers Egletons.

Direction Départementale des Territoires

8/19 Corrèze

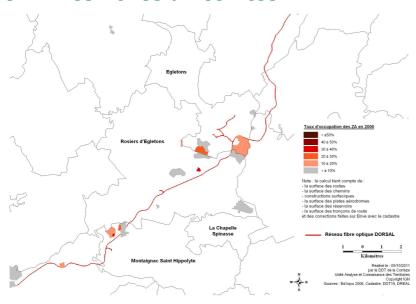
Constat:

- ▶ Plus de la moitié des déplacements domicile/travail vers Egletons
- ▶ Un taux de motorisation élevé, de plus en plus de ménages qui possèdent 2 voitures ou plus
- ▶ Peu de transports en commun vers Egletons notamment

Enjeux:

- ▶ Etudier la faisabilité d'une aire de covoiturage entre Rosiers d'Egletons et Egletons
- ▶ Réfléchir au cadencement sur la ligne de chemin de fer Brive/Clermont et à une desserte régulière entre Egletons/Rosiers

Les Zones d'Activités.



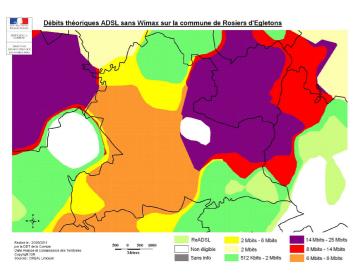
La commune de Rosiers d'Egletons possède 7 d'activités sur son territoire urbanisés représentent 103 ha déjà 2.7% urbanisables soit de la surface communale. Le SYMA A89 Haute Corrèze est gestionnaire de la zone de Tra-le-Bos, mitoyenne avec la ville d'Egletons, sur une surface de 24ha. La communauté de communes et la commune se partagent les 80 ha restant à parts égales. La commune gère les petites zones de proximité (2ha en moyenne sauf celle des Chaux (35 ha). La communauté de communes gère les zones intermédiaires (17 et 22 ha). Cette répartition nous montre que les acteurs se sont fédérés pour le projet ambitieux de la ZA Tra-le-Bos.

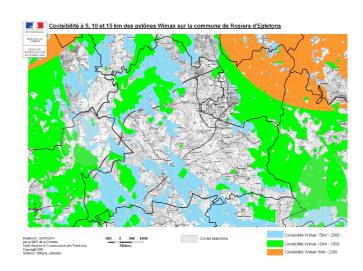
Ces zones ont un taux d'occupation de 3%. Il

serait donc opportun de réfléchir à une utilisation plus rationnelle de ces ZA en privilégiant de préférence les ZA déjà équipées en fibres optiques.

▶ Réfléchir prioritairement à une occupation optimisée des ZA existantes.

L'aménagement numérique.





La commune bénéficie d'un bon débit théorique ADSL à l'est de son territoire sauf sur la zone habitée d'Auchère où il semble subsister une zone blanche non compensée par le wimax.

- ► Améliorer le débit ADSL au nord du territoire
- **Résorber la zone blanche** à Auchère

L'agriculture.

Une agriculture encore très présente.

| Nombre d'exploitations | | Age moyen des exploitants | | SAU | | Surface en culture | | Surface en prairie | | Surface en vignes et vergers | | Surface en tabac | | Surface fruits et légumes |
|---------------------------|------|---------------------------|------|------|------|-----------------------|------|-----------------------|------|------------------------------------|------|---------------------|------|---------------------------------|
| 2005 | 2010 | 2005 | 2010 | 2005 | 2010 | 2005 | 2010 | 2005 | 2010 | 2005 | 2010 | 2005 | 2010 | 2010 |
| 12 | 12 | 46,6 | 53 | 814 | 894 | 6 | 3 | 807 | 818 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

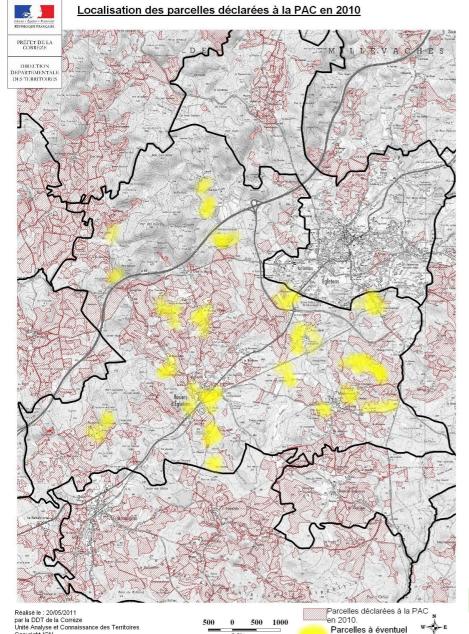
Source: DDT 19/SEAF

: DDT de la Corrèze (RPG 2010)

Il y a en 2010 12 exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune de Rosiers d'Egletons, ce nombre n'a pas bougé depuis 2005. Les surfaces exploitées s'étendent sur les communes limitrophes de Vitrac, St-Yrieix, Egletons, Moustier-Ventadour, La Chapelle-Spinasse, Sarran et Eyrein. Ces 12 exploitations sont mises en valeur par 14 chefs d'exploitations, 9 d'entre elles sont des exploitations individuelles, 2 sont sous forme EARL.

L'activité principale est l'élevage bovin viande axée sur le broutard et le veau sous la mère. Il y a aussi une exploitation ovine avec un troupeau de 127 brebis. Il y a moins de 5% de surface bio sur la commune.

potentiel agricole



Sur les 12 exploitations agricoles de la commune, 8 mettent en valeur plus de 50 hectares, 2 mettent en valeur moins de 20 hectares et 2 se situent entre 20 et 50 hectares. On peut considérer qu'à moyen terme seulement 8 ou 9 exploitations poursuivrons leur activité agricole, les autres ne correspondant pas structures économiquement viables. L'âge moyen des exploitants (53 ans en 2010) confirme également cette tendance: 8 exploitants sur les 14 que compte la commune ont plus de 50 ans. De plus, entre 2005 et 2010, on n'observe aucune installation de jeunes agriculteurs sur la commune.

La SAU augmente entre 2005 et 2010: les exploitations s'agrandissent. Pour les années à venir elle risque de se maintenir à ce niveau, les cessations prévisibles d'activité libérant des surfaces qui seront reprises pour agrandissement par les exploitants riverains.

Globalement pérennisation la l'activité agricole est assurée sur ce secteur, pour peu que la conjoncture



générale ne connaissent plus d'aléas : hausse des matières premières, du carburant, de l'énergie et des charges sociales. Source: DDT 19/SEAF

On note la présence sur le territoire communal de terres à « éventuel potentiel agricole » qui ne sont pas déclarées à la PAC. Ces terres en devenir peuvent changer facilement de destination et sont donc un véritable enjeu pour la commune. Une étude plus particulière du secteur serait bienvenue. Ces zones sont situées autour du bourg de Rosiers d'Egletons, autour du hameau de Maumont ainsi qu'au nord de la commune à proximité de l'autoroute au lieu-dit « Chabes ». (voir la carte ci-contre). Il faut être vigilant sur le secteur limitrophe de la commune d'Egletons lieux-dit « les Chanaux » et « Pierrepont » car il existe une pression forte de l'urbanisation liée à la proximité de la ville d'Egletons.

Constat:

- ▶ 8 ou 9 exploitations agricoles sur 12 sont économiquement viables.
- ▶ Aucune installation de jeunes agriculteurs sur les 6 dernières années
- ▶ Très peu de surfaces en BIO ou en conversion
- ▶ Une certaine pression foncière sur les terrains limitrophes de la commune d'Egletons

Enjeux:

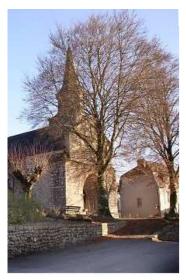
- ▶ Protéger les parcelles agricoles existantes afin de maintenir l'activité agricole, en particulier les parcelles non déclarées à la PAC.
- ► Encourager les circuits courts, le BIO
- ▶ Protéger les terres agricoles situées à proximité d'Egletons (les Chanaux, Pierrepont)

4. Dimension environnementale

Les paysages et les sites protégés.

Un paysage caractéristique des hauts plateaux corréziens selon l'atlas des paysages du Limousin.

Le relief est vallonné et la forêt omniprésente notamment au nord de la commune. Les paysages sont de qualité et une attention particulière doit être portée à l'implantation des zones constructibles. Les paysages visibles depuis l'autoroute doivent aussi être identifiés et protégés car ils peuvent être une invitation à visiter le territoire.



Il existe cependant un risque de fermeture des paysages du à la présence de la forêt et notamment aux résineux. On observe ce phénomène à proximité du bourg de Rosiers. Il est donc important de préserver les ouvertures en conservant l'équilibre agriculture/forêt, l'équilibre feuillus/résineux mais aussi de veiller à une gestion qualitative des espaces ouverts autour du bâti. D'autre part, l'étang de Gros et les cascades de St-Hippolyte situés sur la commune de Montaignac-Saint -Hippolyte ont été répertoriés comme site emblématique du paysage limousin. Le périmètre de ce site déborde sur la partie sud de la commune et remonte jusqu'au sud du boura de Rosiers.

Deux monuments historiques, un site inscrit.

Le chevet roman de l'église de Rosiers d'Egletons et le manoir de Seugnac respectivement monument historique classé et inscrit.

Le château de Maumont, site inscrit

A noter l'existence de 2 arbres remarquables: 1 épicéa dans le parc du château de Maumont et 1 hêtre

pourpre sur la place de l'église (photo ci-dessus).

Constat:

- ▶ Des paysages ordinaires de qualité mais aussi un site emblématique des paysages du Limousin autour de l'étang de Gros et des cascades de St-Hippolyte.
- ▶ Un risque de fermeture des paysages du à la présence de la forêt et notamment des résineux.

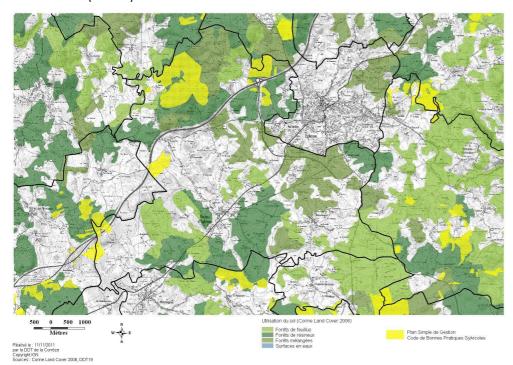
Enjeux:

- ▶ Veiller au maintien de l'ouverture des paysages notamment autour du bourg de Rosiers d'Egletons.
- ▶ Préserver le site emblématique des paysages limousin situé à l'étang Gros

2. La forêt.

Une commune fortement boisée.

Le taux de boisement en 2003 est de 57% ce qui correspond à 2180 hectares, ceci est supérieur à la moyenne corrézienne de 45%. La forêt est composée à 54% de résineux (1187 ha). La forêt est très présente au nord et dans la partie sud du territoire. Elle ne semble pas menacée: le taux de défrichement entre 2001 et 2008 est de 0,94% ce qui correspond à 20 ha. La majorité des surfaces défrichées ont permis aux activités agricoles de s'étendre (12 ha).



Le plan forestier national a pour ambition de couvrir en gestion durable les 2/3 de la surface totale forestière d'ici 2015. La gestion durable est représentée par les contrats CBPS (contrat des bonnes pratiques sylvicoles) et PSG (Plan simples de gestion).

Il existe déjà des plan de gestion durable sur les forêts du nord de la commune, il serait souhaitable de continuer à les encourager notamment sur les forêts situées au sud.

Constat:

- ▶ Une commune très boisée où les résineux dominent
- ▶ Peu de plan de gestion durable de la forêt surtout sur les forêts situées au sud

Enjeux:

▶ Veiller à l'équilibre forêt/agriculture

Corrèze



- ► Veiller à l'équilibre feuillus/résineux
- ▶ Encourager les plans de gestion durable sur les forêts en particulier sur celles situées au sud de la commune

Les risques et les pollutions industriels. 3.

Il y a peu de risques naturels sur le territoire communal. L'usine d'incinération de Rosiers d'Egletons est classée en ICPE.

Une commune préservée des risques inondation

La commune de Rosiers d'Egletons se situe en tête de bassin. Elle est parcourue par des cours d'eau qui ne sont pas couverts par une étude de définition du champ d'inondation. Ces cours d'eau traversent le plus souvent des espaces naturels sauf le ruisseau de l'Etana Gros aui borde le boura. Il est nécessaire de préserver de l'urbanisation les lits majeurs des cours d'eau et de conserver leur champ d'expansion de crue pour permettre l'étalement des eaux et réduire ainsi le risque à l'aval.

Constat:

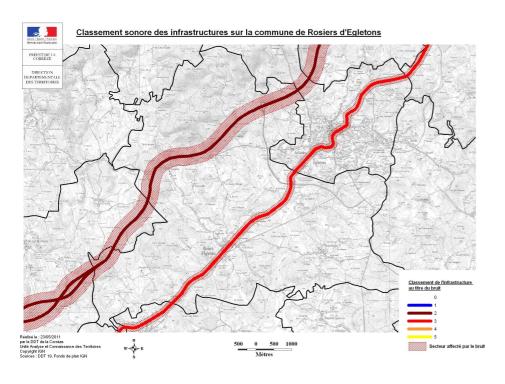
► Peu de risquesnaturels

Enjeux:

▶ Préserver de l'urbanisation les lits majeurs des cours d'eau notamment du ruisseau de l'étang gros ainsi que les zones humides

Les nuisances sonores.

La loi « bruit » du 31 décembre 1992 et ses textes d'application visent notamment à limiter les nuisances sonores dues à la construction et à l'aménagement de routes et de voies ferrées nouvelles à proximité d'habitations existantes. Ces dispositions exigent aussi une insonorisation suffisante des bâtiments nouveaux construits à proximité de routes ou de voies ferrées existantes ou en projet.



Des infrastructures bruyantes

La commune est concernée manière importante par classement sonore des infrastructures routières en vigueur pour l'autoroute A89 et la RD 1089.

Il faut limiter la capacité d'accueil de nouveaux habitants dans les secteurs affectés par le bruit sur une largeur de 250 mètres de part et d'autre de l'autoroute. Sont concernées les zones habitées suivantes:

lieux-dit «Seugnac» et «la Croix du bourg ».

De la même manière sur 100 m autour de la route départementale RD 1089 dans la traversée du bourg de Rosiers d'Egletons et le hameau de « la Vialotte ».

Constat:

Direction Départementale des Territoires

13 / 19 Corrèze



Enjeux:

▶ Limiter les constructions dans les secteurs bruyants et améliorer l'isolation phonique du bâti existant dans ces secteurs (traversée du bourg de Rosiers d'Ealetons, hameau de « la Vialotte »).

L'eau

Un état des masses d'eau à améliorer.

La commune est traversée par de nombreux cours d'eau: Le Doustre, Le ruisseau du Rabinel, le ruisseau de l'étang gros, la Ribane , la Montane et de nombreux autres petits ruisseaux. Elle comprend des cours d'eau remarquables et classés en tant que réservoirs biologiques : le ruisseau du Rabinel, le Doustre en amont de la confluence du ruisseau du Rabinel (Les réservoirs biologiques sont des cours d'eau ou parties de cours d'eau ou canaux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces aquatiques et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant).

Selon l'état des lieux 2006-2007 du SDAGE Adour Garonne, les deux cours d'eau suivant ont un état global

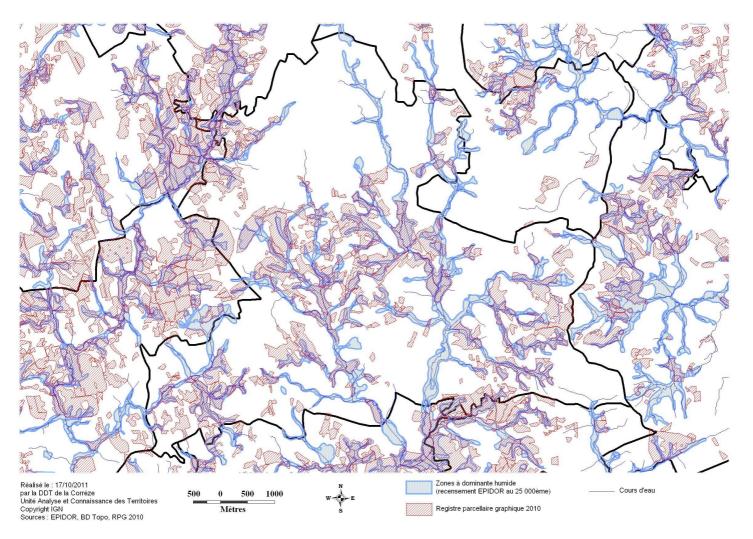
- Le ruisseau de l'étang Gros (état chimique non classé et état écologique moyen), objectif d'atteinte du bon état alobal d'ici 2027.
- Le Doustre de sa source au barrage de la Valette (état chimique non classé et état écologique moyen), objectif d'atteinte du bon état global d'ici 2027.

Des zones humides à préserver

Situées à l'interface des milieux terrestres et des milieux aquatiques, les zones humides jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur).

Ces zones ont été recensées et cartographiées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR.

Avertissement: Le recensement des zones à dominante humide réalisé par EPIDOR n'est pas exhaustif. Il s'agit d'un pré-inventaire des zones humides. Par ailleurs, il est insuffisant pour une localisation précise des limites des zones humides à l'échelle parcellaire.



Il y a de très nombreuses zones à dominante humide recensées sur la commune, elles sont situées le long des cours d'eau. On en retrouve aussi dans les parties les plus urbanisées de la commune: principalement autour du bourg de Rosiers d'Egletons et du lotissement de St-Roch, à l'est du hameau d'Auchère et à proximité du hameau de Maumont. On peut remarquer que la plupart des parcelles agricoles du territoire sont situées sur ces zones humides. Il conviendra d'encourager les pratiques agricoles respectueuses sur ces zones. On note par ailleurs l'existence de réseaux individuels de drainage sur 10 exploitations agricoles (source : chambre d'agriculture de la Corrèze). Le SDAGE du bassin Adour Garonne 2010/2015 préconise de ne pas atteindre ou détruire les zones humides, de les entretenir voire même de les restaurer. Les zones constructibles doivent donc être en dehors de ces zones et le drainage y être limité.

Une densité importante de plans d'eau pour une commune située en zone de montagne

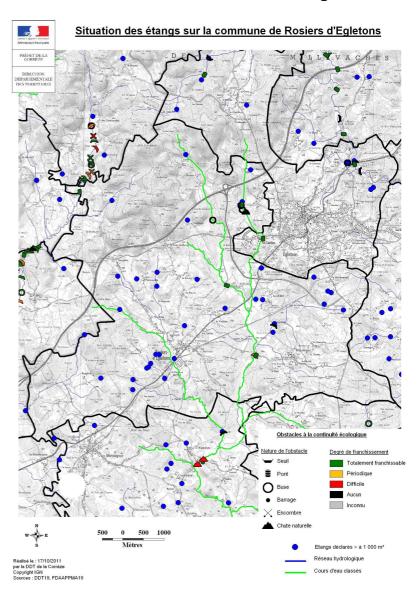
La commune possède 27 plans d'eau sur son territoire. 8 autres plans d'eau, situés sur les communes voisines, seront également à prendre en compte, car ils sont à moins de 300 m des limites communales.

La commune est située en zone de montagne, ainsi les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares sont protégées sur une distance de trois cent mètres à compter de la rive; y sont interdits toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toutes extractions et tous affouillements.

L'attention est attirée sur la densité élevée de plans d'eau sur le bassin versant du Doustre et de leurs impacts sur la qualité des cours d'eau. Pour contribuer au bon état écologique des cours d'eau et pour limiter l'évaporation de l'eau, le PLU devra veiller à limiter ou interdire la création de nouveaux plans d'eau.



Des obstacles sur les cours d'eau classés



16/19

Le Doustre, la Montane et le ruisseau de l'étang Gros sont des cours d'eau classés pour l'espèce truite Fario : tout ouvrage sur ces cours d'eau doit comporter un dispositif permettant la libre circulation des poissons migrateurs. On observe pourtant sur ces cours d'eau des obstacles infranchissables:

- 1 buse sur le Doustre à hauteur du lieu-dit « Combret »
- 2 buses sur le ruisseau du Rabinel à hauteur du lieu-dit « Roufayat »
- 1 seuil à hauteur de l'étang de Peau.

Des installations d'assainissement collectif conformes mais à surveiller

Les stations de traitement des eaux usées de la commune sont conformes.

Le secteur d'Auchère a été équipé récemment d'une station de traitement des eaux usées de type filtre plantée de roseaux, mise en service le 29 juin 2009 pour une capacité de 85 EH. Elle collecte actuellement les effluents d'environ 5 habitations. La végétation commence à envahir la station. L'entretien est à améliorer et les abords de la station doivent être nettoyés de manière régulière.

Le secteur « la Croix du bourg » a été équipé d'une station de traitement des eaux usées de type filtre plantée de roseaux, mise en service en 2008 pour une capacité de 8 EH. L'exploitation reste à améliorer: les abords de

la station doivent être fauchés puis entretenus régulièrement. Par ailleurs cette station doit être clôturée et ne doit pas être utilisée comme plate-forme de déchets verts.

Plus généralement concernant l'assainissement collectif, la commune doit faire réaliser des bilans d'autosurveillance de façon régulière (1 par an).

Une qualité de l'eau potable à surveiller

Rosiers d'Egletons et la commune voisine de Montaignac-Saint-Hippolyte gèrent au sein d'un syndicat intercommunal un service de distribution d'eau potable.

Il y a 3 captages sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte et 1 sur le territoire de Rosiers d'Egletons situé au lieu-dit Laval. Sur ces captages il est impératif de reminéraliser l'eau produite et d'assurer la sécurité bactériologique grâce à une désinfection au chlore.

Ces enjeux ont été exposés dans une étude en cours sur les ressources en eau d'un périmètre regroupant 9 communes autour d'EGLETONS ainsi que le Syndicat de Rosiers-Montaignac.

En outre, cette étude pourrait aboutir à une intercommunalité élargie, au moins pour une gestion mutualisée des moyens d'exploitation, sinon pour une gestion commune de toute l'activité liée à la distribution d'eau potable.

Constat:

- ▶ Les eaux du Doustre et du ruisseau de l'étang classées en état global moyen
- ▶ De nombreuses zones humides sur les parcelles agricoles mais aussi à proximité des zones urbanisées
- ▶ Une forte densité de plan d'eau sur le bassin versant du Doustre
- ▶ Des seuils infranchissables sur les cours d'eau classés du Doustre et du Rabinel
- Des stations de traitement des eaux usées conformes mais à entretenir et à surveiller

Enjeux:

- ▶ Atteindre le bon état global des eaux pour le Doustre à échéance 2027, pour le ruisseau de l'étang Gros à échéance 2027
- ▶ Protéger les zones humides de l'urbanisation et du draînage, les entretenir voire les restaurer
- ▶ Limiter la création de nouveaux plans d'eau sur le basin versant du Doustre
- ▶ Restaurer la continuité écologique sur le Doustre (lieu-dit « Combret »), le ruisseau du Rabinel (lieu-dit « Roufayat »), l'étang de Péau.
- ▶ Entretenir les stations de traitement des eaux usées du secteur d'Auchère et de la Croix du bourg.
- ▶ Réaliser tous les ans des bilans d'autosurveillance des installations d'assainissement collectifs
- ▶ Reminéraliser et assurer la sécurité bactériologique de l'eau potable du captage situé à Laval

5. Synthèse des enjeux

1 - Dimension sociale

- ► Veiller à l'accueil des nouvelles populations
- ▶ Prendre en compte les besoins des grandes familles (logements, équipements,...)
- ▶ Prendre en compte la présence et les besoins des personnes très âgées et isolées
- ▶ Veiller à la performance énergétique et environnementale des nouvelles constructions

- ▶ Introduire plus de mixité résidentielle en offrant des logements locatifs
- ▶ Lutter contre l'étalement urbain important le long des axes routiers (RD 142, le Peuch)
- ▶ Privilégier la densification et l'utilisation des parcelles libres déjà ouvertes à l'urbanisation entre le bourg et le Peuch, entre le hameau de Maumont et les Litières.
- **Etre vigilant à la consommation des espaces** sur les zones limitrophes de la ville d'Egletons

2 - Dimension économique

- ▶ Protéger les parcelles agricoles existantes afin de maintenir l'activité agricole, en particulier les parcelles non déclarées à la PAC et celles situées à proximité d'Egletons (les Chanaux, Pierrepont)
- ▶ Réfléchir à l'utilisation des anciens bâtiments artisanaux désaffectés situés dans le hameau d'Auchère.
- ▶ Réfléchir prioritairement à une occupation optimisée des zones d'activités existantes avant d'en concevoir de nouvelles
- Veiller à l'accessibilité aux commerces et services des gammes supérieures des habitants les moins mobiles.
- ▶ Etudier la faisabilité d'une aire de covoiturage entre Rosiers d'Egletons et Egletons
- ▶ Réfléchir au cadencement sur la ligne de chemin de fer Brive/Clermont et à une desserte régulière vers Egletons

3 - Dimension environnementale

- ▶ Veiller au maintien de l'ouverture des paysages notamment autour du bourg de Rosiers d'Egletons.
- ▶ Préserver le site emblématique des paysages limousin situé à l'étang Gros
- ▶ Veiller à l'équilibre agriculture forêt et pour la forêt entre feuillus et résineux
- ▶ Encourager les plans de gestion durable sur les forêts en particulier sur celles situées au sud de la commune
- ▶ Préserver de l'urbanisation les lits majeurs des cours d'eau
- ▶ Limiter les constructions dans les secteurs bruyants et améliorer l'isolation phonique du bâti existant dans ces secteurs (traversée du bourg de Rosiers d'Egletons, hameau de « la Vialotte »).
- ▶ Atteindre le bon état global des eaux pour le Doustre à échéance 2027, pour le ruisseau de l'étang Gros à échéance 2027
 - ▶ Protéger les zones humides de l'urbanisation et du drainage, les entretenir voire les restaurer.
 - ► Encourager les pratiques agricoles respectueuses sur les zones humides
 - ▶ Limiter la création de nouveaux plans d'eau sur le basin versant du Doustre
- ▶ Restaurer la continuité écologique sur le Doustre (lieu-dit « Combret »), le ruisseau du Rabinel (lieu-dit « Roufayat »), l'étang de Péau.
 - ▶ Entretenir les stations de traitement des eaux usées du secteur d'Auchère et de la Croix du bourg.
 - ▶ Réaliser tous les ans des bilans d'autosurveillance des installations d'assainissement collectifs
 - ▶ Reminéraliser et assurer la sécurité bactériologique de l'eau potable du captage situé à Laval

